

Tableau n° 18 : Ambassades et Consulats bénéficiaires de frais de fonctionnement

N°	Bénéficiaire	Montant (en USD)	Date paiement
1.	ALGER	12 500,00	30/12/06
2.	BANGUI	12 500,00	29/12/06
3.	BRAZZAVILLE	10 000,00	-
4.	BUENOS AIRES	12 500,00	28/12/06
5.	COTONOU	10 000,00	28/12/06
6.	ABOUDHABI	10.000,00	30/12/06
7.	LOME	10 000,00	28/12/06
8.	LUANDA	10.000,00	-
9.	LUENA	6.000,00	30/12/06
10.	MONROVIA	10.000,00	-
11.	RYAD	10.000,00	29/12/06
12.	PRAGUE	10.000,00	29/12/06
13.	MADRIDE	10.000,00	30/12/06
14.	YAOUNDE	10.000,00	28/12/06
15.	TUNIS	12 500,00	-
16.	NOUAKCHOTT	10 000,00	19/02/07
17.	VATICAN	5.000,00	-
18.	STOCKHOLM	5.000,00	28/12/06
TOTAL		180.000,00	

OBSERVATIONS

1. A la requête formulée par les membres de l'équipe, le Comptable Public Principal a produit une liste dûment acquittée par les bénéficiaires, sans autres précisions sur leurs identités.
2. Le reste du montant, soit USD 527.500,00 aurait été viré directement dans les comptes bancaires des bénéficiaires par la Banque Centrale du Congo.

II.4.5 FAUSTIN MPAKO ET CIE**Dossier n° 92858**

Libelle : Prime pour travaux de certification des créances réciproques Grand Hôtel de Kinshasa/Faustin MPAKO et Cie

Montant : 15.362.400 FC

Constat : Suivant le Bon d'Engagement (BDE) n° 005924 du 20 septembre 2006 relatif à l'état des sommes à ordonnancer n° 00990/06 du 10 octobre 2006 pour paiement de la prime pour travaux de certification des créances réciproques Grand Hôtel de Kinshasa et le Trésor Public ainsi que l'état des sommes à liquider n° 0074 en faveur des intervenants aux travaux intensifs et de nuit de 15 jours, la Direction du Trésor a émis, en date du 13 décembre 2006, un O.P.I n° 75321 d'un montant de 15.362.400 FC pour payer ladite prime en faveur de Monsieur MPAKO FAUSTIN et Consorts (15 participants).




Selon l'Assistant du Directeur Financier du Grand Hôtel de Kinshasa, ledit montant de 15.362.400 FC renseigné a servi à liquider la prime des intervenants de la partie gouvernementale au titre de travaux intensifs et de nuit relatifs à la certification des créances réciproques entre le Grand Hôtel de Kinshasa et le Trésor Public pour la période comprise entre le 1^{er} juin 2002 et le 30 septembre 2005. Le tableau ci-après fournit de plus amples détails.

Tableau n° 19 : Prime en faveur des intervenants aux travaux intensifs et de nuit de 15 jours pour certification des créances

N°	BENEFICIAIRE	FONCTION	MONTANT (en FC)
1.	MPAKO FAUSTIN	DIRCAB/FINANCES	1.070.400
2.	KANDE MUPOMPA	DIRCAB/BUDGET	1.070.400
3.	ITIMELONGO TITI	DIRCABA/BUDGET	1.070.400
4.	LIONDO LOBOTA	DIRCABA/FINANCES	1.070.400
5.	BOLIYELI CLAUDE	COORDO/FINANCES	1.070.400
6.	THAMBWE MWAMBA	CONSEILLER/BUDGET	1.044.600
7.	KITABA FERUZI	CONSEILLER/FINANCES	1.044.600
8.	KAFU EBANG	DIRECTEUR/FINANCES	1.044.600
9.	BASUME KADIMISHA	INSPECTEUR PPL FINANCES	1.044.600
10.	BIRINDWA JEAN-CLAUDE	CHARGE D'ETUDES/BUDGET	972.000
11.	MOUTOLA MAIYOTO	CHARGE D'ETUDES/FINANCES	972.000
12.	SAY NZAKANI	CHARGE D'ETUDES/FINANCES	972.000
13.	DUKI DIA BWENDE	CHARGE D'ETUDES/FINANCES	972.000
14.	LINZAMO MOKANI	CHARGE D'ETUDES/FINANCES	972.000
15.	ILUNGA MPIANA	C.D./BUDGET	972.000
	TOTAL		15.362.400

Il est à noter que Monsieur MPAKO FAUSTIN, principal bénéficiaire ainsi que certains autres participants n'ont pas signé pour accuser réception de ladite prime.

II.4.6 CHAINE DE L'ESPOIR

Dossier n° 83535

Libelle : Paiement interventions économiques en faveur de la Chaîne de l'Espoir

Montant : 49.122.000 FC

Constat : L'Organisation Non Gouvernementale dénommée CHAINE DE L'ESPOIR, dont le siège est situé dans l'enceinte de la Clinique Ngaliema, s'occupe principalement des enfants souffrant de cardiopathie.

Elle a pour objet de venir en aide aux plus déshérités d'entre eux. C'est à ce titre qu'elle a dû bénéficier de l'intervention de l'Etat.

En raison de circonstances malheureuses, marquées par le décès de l'une des patientes récemment opérée, le staff de la Chaîne de l'Espoir n'a pas pu se réunir pour examiner avec l'équipe de la Cour des comptes le compte d'emploi de ces subsides étatiques.




Le Dr TSHIONY qui a accusé réception de ce montant pour compte de l'ONG, a néanmoins promis de fournir toutes les justifications au plus tard le vendredi 15 février 2008.

II.4.7 ECP

Dossier n° 98482

Libellé : Frais acquisition équipements de bureau (ECP SPRL)

Montant : FC 571.255.389 ou USD 1.038.553

Constat : Le 08 février 2007, la Direction du Trésor et de l'Ordonnancement (DTO) a émis deux ordres de paiement portant respectivement les numéros 79833 et 79834 pour un montant total de USD 1.038.553, soit l'équivalent de 571.255.389 FC, en règlement des créances de la Société Engineer Consultant Computer et Peripherals (en sigle ECP) qui a livré au Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel des matériels informatiques et accessoires destinés à la correction automatique des examens d'Etat, marché conclu suivant la décision du Conseil des Adjudications du Gouvernement n° 066/CA/2006, consécutif au Cahier des charges n° 064/CA/AR/2006 et à la lettre du marché n° MINESPSP/CAB/MIN/0504/2006 du 17 août 2006.

Les matériels dont question ont été réceptionnés par le Ministère de l'EPSP conformément au PV de réception définitive n° 241/106/DMP/CRAP/BUDG/2007 du 03 septembre 2007.

En plus de ces paiements qui font l'objet du contrôle de la Cour, la Société reconnaît avoir bénéficié d'un troisième paiement de l'ordre de USD 35.793 (cfr. OPI n° 79835).

II.4.8 MINISTERE DE LA DEFENSE / DES FARDC

- Fonds de ménage

Le total des sommes décaissées durant la période sous revue s'était élevé à FC. 2.605.230.600,00.

Tableau n° 20 : Sommes décaissées durant la période sous revue.

N°	Date / Période	N° de l'OPI	Montant en FC	Equivalent en USD
01	16 décembre 2006	75.381	868.410.200	2.000.000
02	27 janvier 2007	79.322	868.410.200	2.000.000
03	08 février 2007	79.831	868.410.200	2.000.000

Attribués à toutes les unités des FARDC, ces fonds ont été répartis comme suit durant cette période :

Tableau n° 21 : Répartition des fonds de ménage par unités

Unités	Localisation	Décembre 06		Janvier 2007		Février 2007	
		Montants en FC	%	Montants en FC	%	Montants en FC	%
Kinshasa	Kinshasa	349.611.295,45	40,26	346.312.739,22	39,88	324.921.186,39	37,42
I RGN MIL	Bandundu	17.084.529,12	1,97	17.215.537,49	1,98	15.272.725,85	1,76
II RGN MIL	Kongo Centr.	30.100.573,82	3,47	30.189.412,19	3,48	31.254.838,61	3,60
III RGN MIL	Equateur	36.468.651,89	4,20	36.106.542,19	4,15	36.958.404,84	4,26
IV RGN MIL	Kasai Occ.	31.602.680,33	3,64	32.280.761,06	3,72	30.401.325,99	3,50
V RGN MIL	Kasai Or.	20.180.007,68	2,32	20.283.891,24	2,34	16.339.394,09	1,88
VI RGN MIL	Katanga	94.937.297,31	10,23	95.651.215,16	11,01	88.385.626,49	10,18
VII RGN MIL	Maniema	9.203.719,59	1,06	9.239.363,48	1,06	8.916.562,38	1,03
VIII RGN MIL	Nord Kivu	106.358.424,18	12,25	123.597.502,08	14,23	139.870.299,12	16,10
IX RGN MIL	Pr. Orientale	75.081.035,13	8,65	59.097.094,35	6,81	74.267.155,44	8,55
X RGN MIL	Sud Kivu	97.781.985,50	11,25	98.436.141,54	11,34	101.822.680,80	11,72
TOTAL		868.410.200,00	100,00	868.410.200,00	100,00	868.410.200,00	100,00

Pour Kinshasa, représentant 40,26 % de l'ensemble du Fonds de ménage pour le mois de décembre 2006, 39,88 % pour le mois de janvier 2007 et 37,42 % pour le mois de février 2007, ces fonds ont été retirés à la Banque Centrale du Congo par le Comptable Public Principal, Code 0409 :

- décembre 2006 : 349.611.295,45 FC par l'attestation n° 354/5602/DTO/FIN/2006 du 18 décembre 2006 ;
- janvier 2007 : 346.312.739,22 FC par l'attestation n° 354/0131/DTO/FIN/2007 du 27 janvier 2007 ;
- février 2007 : 324.921.186,39 FC par l'attestation n° 354/0414/DTO/FIN/2007 du 09 février 2007.

Les retraits de fonds auprès du comptable public principal code 0409 se font au moyen des bons de sortie de fonds. Ces bons sont à justifier endéans les cinq (5) jours. La plupart de bons de sortie de fonds ne sont pas accompagnés des pièces justificatives et explicatives.

L'analyse de ces bons de sortie de fonds laisse apparaître l'impression de l'octroi d'une prime à une certaine catégorie des militaires, notamment les membres du Cabinet du Ministre.

S'agissant de la répartition des fonds de ménage pour le mois de février 2007, il a été relevé des discordances entre le montant prévu dans la ventilation et le montant payé par le comptable.

Tableau n° 22 : Discordances entre montants prévus et montants payés

Bénéficiaire	Montant prévu dans la ventilation (en FC)	Montant payé par le comptable (en FC)	Références des Bons de Sortie des Fonds
Etat Major Général	87.223.033,65	82.229.675,43	008/07 du 19/02/2007
E.M. / Force Terrestre	28.935.657,99	26.547.529,94	009/07 du 19/02/2007
E.M./Force Aérienne	24.135.407,72	23.049.896,71	010/07 du 19/02/2007
E.M./Force Navale	27.812.803,60	26.727.289,12	011/07 du 19/02/2007
Logistique	11.956.992,41	11.305.686,50	012/07 du 19/02/2007

Pour les autres unités des provinces, la Banque Centrale opère des transferts dans les comptes respectifs de ces unités.

- **DES ACHATS DES VIVRES POUR LES FESTIVITES DE FIN D'ANNEE 2006**

Pour les festivités de fin d'année 2006, les FARDC ont passé quatre commandes des vivres auprès de certaines firmes de la place pour une valeur totale de FC. 1.055.809.446,25.

Tableau n° 23 : Commandes des vivres

N°	Dos	OPI	TSFT	PYT	Montant en FC
51	96.564	77.379	29/12/2006	29/12/2006	395.809.446,33
52	96.564	77.418	29/12/2006	03/01/2007	395.809.446,33
53	96.564	77.418	29/12/2006	03/01/2007	158.592.284,59
54	96.564	77.418	29/12/2006	03/01/2007	105.598.269,00

En effet, à l'occasion des festivités de fin d'années 2006, le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants a sollicité et obtenu –par sa lettre n° MDNDAC/CAB/1894/2006 du 1^{er} novembre 2006- une somme de USD 3.479.184 pour achat des vivres au profit des FARDC.

Les fournisseurs ci-dessous ont été retenus

Tableau n° 24 : Liste des fournisseurs

Série	Dénomination	Montant en USD
1	Société LEDYA	791.760
2	Groupe KANU	121.720
3	Ets MUKAP	113.575
4	Ets AFRICOM	325.250
5	MUDEKEREZA Olive	139.000
6	Ets HUSARA	320.902
TOTAL		1.812.207

En outre, d'autres unités ont bénéficié des espèces, notamment les unités ci-dessous :

0

1

Tableau n° 25 : Liste des unités bénéficiaires

Série	Unités bénéficiaires	Montant en USD
1	Kinshasa	32.520
2	1 ^{ère} Région Militaire	30.000
3	3 ^{ème} Région Militaire	56.625
4	4 ^{ème} Région Militaire	46.799
5	5 ^{ème} Région Militaire	15.280
6	6 ^{ème} Région Militaire	119.270
7	7 ^{ème} Région Militaire	23.450
8	8 ^{ème} Région Militaire	157.765
9	9 ^{ème} Région Militaire	160.044
10	10 ^{ème} Région Militaire	196.040
TOTAL		837.793

Les deux rubriques ci-dessus donnent un total de USD 2.650.000. Ce qui dégage une différence de USD 829.184

En outre, au moment de nos investigations, les pièces justificatives de ces divers achats ainsi que les acquits des bénéficiaires des fonds en espèces n'ont pas été produits à la Cour des comptes.

• **DEPENSES NON ENREGISTREES AU BUREAU COMPTABLE CODE 0409**

Aux termes de nos investigations, le comptable public principal du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ne reconnaît pas les dépenses liées aux dossiers cités ci-dessous :

Tableau n° 26 : Dépenses non enregistrées au Bureau du comptable code 0409
(en FC)

Dos.	OPI	Date PYT	Libellé	Montant
101.022	81.376	06.03.07	MAD/Opérations de l'Est/S.M.I.	568.000.000,00
100.912	81.342	21.03.07	1 ^{er} acompte/Cde médicaments	501.599.778,00
101.073	81.374	09.04.07	Solde 60 % Fact.5031375 du 19.02.06	609.085.272,00
96.705	77.670	09.01.07	Fact. 8321 et 8392 / Achat Galons / Sinomatex	240.254.961,00
98.486	79.484	31.01.07	Affrètement Avions / GR Aviation	77.092.500,00
98.747	79.592	31.01.07	Hébergement des militaires à l'Hôtel Belle Vue / BKV	189.276.637,00
84.067	77.700	11.01.07	Affrètement Avions / COZA AIRWAYS	10.298.634,00
90.241	77.711	12.01.07	Fact. 467-448 / 06 -Commande spéciale	57.339.594,00
92.415	77.713	12.01.07	Carburants & Lubrifiants / Nov. 06 / KIMBELLY	42.624.841,00
92.418	77.715	19.01.07	Carburants & Lubrifiants	30.222.336,00
96.543	77.343	28.12.06	MAD / Structure Militaire Intégrée / Déc. 06	845.000.000,00
80.755	77.344	03.01.07	12 Jeeps Mitsubishi / TRACTAFRIC CONGO	161.460.000,00
95.875	77.357	18.01.07	Cde spéciale 200.000 L Jet A1 / EMG /Bukavu, G...	141.600.000,00
95.876	77.358	02.01.07	Cde spéciale 25.000 L Jet A1 en fûts	17.240.125,00
85.967	77.359	02.01.07	Fournitures & petits matériels / Gpt Ecoles Sup.Mil.	894.143,00
96.564	77.418	03.01.07	Festivités Fin d'année 2006	395.809.446,33
96.564	77.418	03.01.07	Festivités Fin d'année 2006	158.592.284,59
96.564	77.418	03.01.07	Festivités Fin d'année 2006	105.598.269,00
92.426	77.437	09.01.07	Carburants & Lubrifiants / Nov. 06	46.676.832,00
92.429	77.438	02.01.07	Carburants & Lubrifiants / Nov. 06	42.008.800,00
92.431	77.439	03.01.07	Carburants & Lubrifiants / Nov. 06	27.040.500,00
92.458	77.443	10.01.07	Carburants & Lubrifiants (Sté SOGECAF)	29.416.564,00
92.434	77.453	10.01.07	Carburants & Lubrifiants (Sté COPECO)	27.076.509,00
90.734	77.685	11.01.07	Cde spéciale de 195.000 L Jet A1	95.165.000,00

98.626	79.717	05.02.07	Cde spéciale de 100.000 L Jet A1	2.150,00
98.322	79.644	05.02.07	Cde spéciale de 120.000 L Jet A1 (Fact 14/12/06)	25.427,00
69.707	79.702	05.02.07	1/3 de la Fact. Sur Cde de 50.000 paires de bottines	22.000,00
98.324	79.643	05.02.07	Cde spéciale de 20.000 L Jet A1	5.454,00
96.759	79.177	26.01.07	1 ^{re} acpte sur différente Factures KATANA AIRWAYS	222.320,00
98.362	77.788	19.01.07	Soins médicaux Colonel BUSHIRI MBAYO	5.990,00
96.743	77.760	18.01.07	MAD / Structure Militaire Intégrée	845.000,00
96.748	77.762	18.01.07	2 ^{ème} tranche Fact. GENEDIS (5.000 lts de campagne)	1.123.500,00
76.705	77.670	09.01.07	Fact. 8321/22 du 08.03.06 et 8392 du 19.07.06 (Galons)	240.254.951,00
99.110	79.932	29.12.06	1/3 de la 1 ^{ère} tranche Fact. GENED / OPI 77802	568.050.000,00
92.760	75.212	30.11.06	Affrètement Avions	161.904.375,00
92.441	77.488	09.01.07	Carburants & Lubrifiants	49.294.055,00
92.443	77.489	09.01.07	Carburants & Lubrifiants	52.955.725,00
92.444	77.490	09.01.07	Carburants & Lubrifiants	49.936.579,00
92.445	77.491	03.01.07	Carburants & Lubrifiants	48.092.989,00
92.446	77.492	03.01.07	Carburants & Lubrifiants	65.023.522,00
92.711	77.499	05.01.07	Fact. n° 16536 / COBIL	15.699.605,00
96.572	77.563	03.01.07	40.008 Tenues militaires – Fact. CONGOTEX	483.383.986,00
88.206	77.805	24.01.07	Loyer de mai à oct. 06 – Immeuble de la Chancellerie	33.226.004,00
99.059	79.881	01.12.06	Appui aux Communautés CTB – MODAC / Cabinet	307.379.852,00
92.780	77.617	08.01.07	2 ^{ème} tranche Fact. OMEGA Trading – Equip. Milit.	1.087.560.000,00
74.296	77.656	09.01.07	Fourniture de bureau – Maison BOTEKOL	7.209.000,00
90.827	77.680	12.01.07	Carburants & lubrifiants / octobre 06	27.040.500,00
90.828	77.681	10.01.07	Carburants & lubrifiants / octobre 06	42.624.841,00
90.829	77.682	10.01.07	Carburants & lubrifiants / octobre 06	53.008.800,00
70.138	75.249	08.12.06	Hôtel Métropole / Hébergement des militaires	34.101.270,00
93.132	75.275	12.12.06	Différence de change / OMEGA/Let. 1646/06/MDNDAC	82.589.112,00
95.971	79.295	30.01.07	Produits pharmaceutiques	2.564.765,00
90.495	75.292	14.12.06	Commande spéciale de 244.000 L de jet A1	110.866.800,00
95.214	75.407	28.12.06	Commande spéciale de 170.000 L de jet A1 / SHELL	104.503.700,00
95.221	75.408	28.12.06	Commande spéciale de 443 L de jet A1 / ELF	223.125.890,00
86.553	79.919	27.12.06	2 ^{ème} tranche OMEGA Tr. / 200.000 tenues militaires et tentes	585.258.000,00
92.973	79.924	27.12.06	Prime en faveur du Ministère de la Défense et Anc. Combat.	104.694.400,00
81.366	79.927	27.12.06	Transport matériels / UHURU AIRLINES	49.974.771,00
95.044	77.125	22.12.06	Différence de prix S/Commande des tentes militaires / CFBC	1.292.500.000,00
95.338	77.127	22.12.06	M. SCIEC / Factures 058 et 059/06 du 22/05/06 Equip. Milit.	200.266.543,00
93.259	77.168	28.12.06	Transport objets militaires / Bunia/ Facture 003 du 17/01/05	45.306.501,00

II.4.9 SOFIDE

La Gestion du Fonds d'Interventions économique

Durant toute la période sous revue, c'est-à-dire du 1/12/2006 au 28/02/2007, la SOFIDE a reçu du gouvernement la somme de FC 275.041.167,00 soit l'équivalent de USD 505.331,00, à tire du fonds d'intervention économique, cela représente 62 % du crédit total prévu au budget de l'exercice 2006.

La gestion du montant reçu a été de la manière ci-après :

Investissement

Achat véhicules (2 pick up)	USD 59.400
Accessoires véhicules	USD 6.050
- Achat mobilier de Bureau	USD 12.000
- convertisseur	USD 1.200

S/Total USD 78.650

Prêts accordés aux clients (recyclage)

- Ets BM	USD 60.000
- Maman LANDU	USD 20.000
- Mus Business	USD 20.000
- Ets GOJAC	USD 60.000

S/Total USD160.000

Autres investissements

- Achat pièces de rechanges & réparations	USD 4.361,99
- Assurance & immatriculation 2 pick up	USD 760,00
- Groupe froid (climatisation et groupe Hydrophore)	USD 1.784,00
- Travaux étanchéité	USD 1.250,00
- Travaux réhabilitation Centre médical SOFIDE	USD 3.092,00
- Formation cours d'Anglais	USD 715,00

S/Total USD 11.962,00

Charge d'Exploitation

- Renouvellement équipement Groupe Froid	USD 6.500,00
- Renouvellement matériel de levage ascenseurs	USD 85.800,00
- Frais de réparation ascenseurs	USD 52.300,00
- Prêt au personnel	USD 14.100,00

S/Total USD 217.200,00

TOTAL GENERAL USD 467.812,99

II.4.10 Banque Congolaise

Celle-ci a reçu pour la période concernée 166 dossiers sous forme d'avis des crédits et des lettres de la Banque Centrale du Congo pour paiement des différentes créances sur l'Etat.

Dans l'ensemble, ces dossiers représentent un montant de FC 5.500.735.933 répartis comme suit :

Produits pétroliers	: FC 1.975.574.613 soit 35,92 %
Travaux	: FC 1.412.768.668 soit 25,68 %
Services	: FC 87.566.566 soit 1,67 %
Autres	: FC 2.020.315.883 soit 36,73 %

TOTAL FC 5.500.735.933

La grande part, soit FC. 2.020.315.883 avec 36,730 % a été destinée à la rubrique « Autres » qui comprend :




- frais de fonctionnement de certains services
- rémunérations des membres du Parlement, des Cabinets ministériels, des Institutions d'appui à la démocratie, agents et fonctionnaires de l'Etat
- différentes primes
- titres de voyage des missions officielles
- factures de soins médicaux, etc...

La rubrique « Autres » a été suivie de la rubrique « Produits pétroliers » qui représente 35,92 % de toute l'enveloppe reçue pour paiement par la Banque Congolaise.

Le montant total de FC. 1.975.574.613 s'est réparti comme suit :

- Présidence de la République	FC. 248.484.064 avec 12,58 %
- FARDC	FC. 824.629.897 avec 41,74 %
- Police Nationale	FC. 384.863.439 avec 19,48 %
- Autres services	FC. 517.597.213 avec 26,20 %

- Dépenses Urgentes du Gouvernement

Cinq OPI payés à la Banque Congolaise le même jour (13/12/06) en remboursement des dépenses urgentes du Gouvernement pour un montant total de FC. 792.880.176

Tableau n° 27 : Dépenses urgentes du Gouvernement payés à la Banque Congolaise

N° Dos	N° OPI	Date PYT	Libellé Dépense	Montant payé en FC
92662	75276	13/12/06	Remboursement dépenses urgentes du GVT/Let n° AD/098/2006/BD et 963 BIS/CB/MIN/BUD & FIN/Banque Congolaise	41.536.704
92663	75277	13/12/06	Remboursement dépenses urgentes du GVT - seconde tranche Banque Congolaise	147.487.824
92667	75278	13/12/06	Remboursement dépenses urgentes du GVT/Crédit Relais Echéance 10/11/2006/AD/098/06 BC et 963/Bis/CAB/MIN/BUD	147.487.824
92781	75279	13/12/06	Remboursement dépenses urgentes du GVT - seconde tranche Banque Congolaise	147.487.824
90955	75280	13/12/06	Paiement des frais engagés par la Banque Congolaise pour l'ouverture d'une lettre de crédit/Société JAGUAR SERVICES LIMITED	308.880.000
TOTAL				792.880.176

II.4.11 OFIDA, DGI, DGRAD

Un montant d'un import de un milliard quarante six millions (FC. 1.046.000.000,00) a été mis à la disposition des Régies financières le 06/02/2007 au titre de paiement des travaux de voirie, de raccordement eau et électricité, d'acquisition partielle matériel et équipement informatique.

A l'analyse, il apparaît clairement que l'entièreté de ce montant a bénéficié uniquement à l'OFIDA aux fins de la mise en service du Guichet unique d'KASUMBALESA dans la Province du KATANGA.

La DGRAD par sa lettre n° 0256/DGRAD/D4/2008 du 8 février 2008 se dit non concernée par cette dotation. Il en est de même de la DGI qui a promis la confirmation par écrit.

Ce montant a été logé au compte OFIDA n° 0130827-26 en francs congolais, ouvert à la BCDC.

L'OFIDA a par la suite transféré à son compte RME n° 33001226901-86 à la BIAC cette somme convertie en devise (dollars américains) soit deux millions de dollars américains (USD 2.000.000,00) au taux de 515 FC/USD.

L'historique des mouvements de ce compte renseigne que le solde au 1 février 2008 est de trois cent quatre vingt neuf, neuf cent soixante douze dollars onze cents (USD 389.972,11).

Toutes les entreprises prestataires des travaux en relation avec ce dossier, sont localisées au KATANGA.

Les documents mis à notre disposition ne renseignent pas les conditions de passation des marchés ; encore moins l'exécution effective des travaux.

Ces entreprises sont :

- Office des Routes DP/KATANGA	:	USD	94.132,00
- SNEL DP/KATANGA	:	USD	27.889,40
- Division provinciale Mines et Energie/ KATANGA	:	USD	1.250,00
- SAFRICAS	:	USD	1.262.138,28
- EGM (Sofelec Sprl)	:	USD	196.193,60
- SNHR	:	USD	60.905,88
- OFIDA	:	USD	3.500,00

La Cour poursuivra ses investigations pour examiner la réalité des travaux ainsi que les conditions d'octroi des marches.

II.4.12 MINISTERE DES FINANCES

Quatre dossiers ont été examinés sous la rubrique « Autres dépenses ». Il s'agit des dossiers suivants :

Dossier n° 98710 – OPI n° 79561

Créances sur l'Etat Congolais – Solde de la 3^{ème} tranche Subvention janvier / OGEDEP

Montant : 294.499.920

Date de transfert 31/01/07

Date de paiement 31/01/07

Montant : FC. 294.499.000

Créances sur l'Etat Congolais

Solde de la 3^{ème} tranche subvention janvier/OGEDEP

Société SAMIBO

Jugement condamnant l'Etat Congolais à recherche comme document de base

Dossier n° 88142 – OPI n° 77679

Paiement prime en rapport avec l'archivage des dossiers du Cabinet en faveur du personnel d'appoint du Cabinet et S.G./KONGOLI

Montant : FC. 823.800.000

Dossier n° 96744 – OPI n° 77743

Paiement prime aux Experts pour travaux élaboration du PUPE/FIN

Montant : FC. 115.434.000

Dossier n° 98471 – OPI n° 79313

Paiement différence de change en rapport avec le paiement des créances SCIZAC

①

13

III. OBSERVATION SUR L'EXECUTION DES DEPENSES PUBLIQUES PAYEES HORS CHAINE DE LA DEPENSE

• Paiements effectués Hors Chaîne de la Dépense

1. Aucune dépense effectuée pendant la période sous examen n'a de caractère urgent.
2. Seuls la Présidence de la République et le Ministère des Finances font régulièrement usage de la procédure d'urgence.
3. Il y a eu régularisation pendant la période sous examen et avec beaucoup de retard de certaines dépenses antérieures.

Tableau n° 28 : Paiements effectués Hors Chaîne de la Dépense et régularisés avec retard

N°	Document N°	Libellé	Montant	Date de paiement	Date de régularisation
01	06010144	Déblocage de fonds pour le réapprovisionnement de la caisse de secours du Cabinet des Finances	50 000 000	21/06/06	05/12/06
02	06010145	"	73 800 000	12/09/06	05/12/06
03	06013969	MAD pour le réapprovisionnement de la caisse de secours du Cabinet des Finances	6 240 665	29/11/06	20/12/06
04	07000036	"	50 000 000	12/09/06	21/12/06
05	06014062	Mise à disposition des fonds pour les dépenses urgentes/Finances	78 829 785	30/11/06	28/12/06
06	07001411	Mise à disposition des fonds pour le réapprovisionnement de la caisse de secours du Cabinet des Finances	50 000 000	09/11/06	14/02/07
07	06010148	Mise à disposition des fonds pour la PNC pour couvrir la prestation de serment du Président de la République	185.247.896	07/12/06	08/12/06
08	06013317	Mise à disposition des fonds en faveur de la Présidence de la République	101 400 000	22/12/06	29/12/06
09	06013975	Budget d'installation Assemblées provinciales	223.190.000	29/12/06	11/01/07
10	06013976	Budget d'installation Assemblées provinciales	253.320.000	29/12/06	11/01/07
11	07000356	Mise à disposition des fonds pour unités rapprochées du Chef de l'Etat	168.182.396	22/01/07	30/01/07
12	07000479	Frais de fonctionnement de la Commission Electorale Indépendante	450.000.000	25/01/07	30/01/07
13	06013967	Payé à l'OFUDU	80.850.000	20/12/06	14/02/07
14	07000483	Mise à disposition des fonds en faveur de l'Assemblée Nationale	397.700.000	25/01/07	14/02/07

4. D'autres paiements effectués hors chaîne de la dépense n'ont pas été régularisés pendant la période sous revue.
5. Le solde des dépenses urgentes est passé de F 5 147 637 013,39 fin novembre 2006 à FC 16 376 560 538,15 (Francs congolais seize milliards trois cent soixante-seize millions cinq cent soixante mille cinq cent trente-huit, centimes quinze) fin février 2007, soit un accroissement de 218 %. Une dépense de FC. 10.497.642.376,74 du 09/02/07 avec comme libellé : « Virement apurement de refinancement de la Banque Congolaise », a été repérée.

La Cour des comptes poursuivra ses investigations pour s'assurer de son objet et de sa régularité




IV. RECOMMANDATIONS

- **MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, TRAVAUX PUBLICS ET RECONSTRUCTION**

1. Respect des lois et règlements en matière de passation des marchés publics ;
2. Respect des attributions de chaque ministère dans la passation des marchés ; souvent, le Ministère du Budget et certains Ministères initient des marchés des travaux à l'insu du Ministère des ITPR ;
3. Respect des termes du contrat par l'Etat et l'Entreprise attributaire.
 - paiement dans les délais de l'acompte et du solde contractuels par l'Etat ;
 - respect des conditions d'exécution du marché par l'entrepreneur, notamment le délai et la qualité du travail ;
4. Choix par l'Etat des entreprises crédibles ;
5. Poursuite en justice des entreprises défaillantes et leur exclusion des marchés publics ;
6. Amélioration de la circulation des informations entre le Ministère des Finances et celui des ITPR : plusieurs paiements sont effectués par le Ministère des Finances à l'insu du Ministère des ITPR.
7. Avant de s'engager dans un marché des travaux, l'Etat doit s'assurer que les moyens financiers existent et qu'aucun obstacle ne peut ni retarder ni empêcher la réalisation de cette opération.
8. Aucun marché public ne doit échapper au contrôle du Bureau Technique de Contrôle ;
9. Un exemplaire de chaque marché public des travaux doit être transmis à la Cour des comptes dès sa conclusion.

- **ASSEMBLEE NATIONALE et SENAT**

Tous les dossiers des dépenses de la période tant de l'Assemblée Nationale que ceux du Sénat concernent les rémunérations et les opérations d'installation de ces deux Chambres issues des élections de 2006.

S'agissant du comptable public principal NTUBA BINI BINI, code 0560, la Cour des comptes poursuivra des investigations pour l'amener à produire sa comptabilité devant elle.

- **Au Ministère du budget**

- d'exécuter le budget conformément à la Loi budgétaire ainsi qu'aux autres instructions et règlements en vigueur en la matière, en l'occurrence, permettre chaque service d'utiliser le budget qui lui est alloué afin d'en faciliter les justifications lors des contrôles ;




- de limiter au strict minimum les dépenses centralisées qui souvent causent préjudice à plusieurs services qui ne bénéficient pas de la quote-part qui leur revient au sein de ces dépenses ;
- d'insister sur le respect des procédures en matière des marchés publics pour éviter la complaisance entre les fournisseurs et les responsables des services et veiller à ce que l'autorité de tutelle ne se substitue pas au service intéressé dans la passation des marchés ;
- d'intéresser chaque service adjudicataire au paiement des services dont il est bénéficiaire pour éviter des abus susceptibles de résulter d'un éventuel double paiement.

- **Aux responsables de la Police**

- De tout mettre en œuvre pour justifier l'utilisation des fonds reçus du comptable. Ce dernier qui est le justiciable privilégié de la Cour des comptes est désarmé chaque fois qu'il ne peut pas fournir les justifications de sa gestion, du fait que les personnes bénéficiaires des fonds sont des hauts gradés auxquels il lui est difficile de demander des comptes.

- **Dépenses Hors Chaîne**

- 1) Eviter de recourir à la procédure d'urgence sauf pour des cas prévus par les règlements.
- 2) Le recours à la procédure d'urgence doit être l'exception.
- 3) Améliorer le délai de traitement des dossiers au niveau de la chaîne de la dépense.
- 4) Régulariser les dépenses urgentes dans des délais

V. CONCLUSION

L'audit a porté sur les dépenses du Gouvernement pour la période du 1^{er} décembre 2006 au 28 février 2007.

Il a concerné les dépenses relatives aux :

1. Marchés de travaux ;
2. Marchés de fournitures des biens ;
3. Marchés de fournitures des services ;
4. Autres dépenses.

Certaines dépenses ont suivi la Chaîne de la dépense, d'autres ont été exécutées hors Chaîne, par procédure d'urgence.

Les constatations jugées importantes sont les suivantes :

- S'agissant des dépenses relatives aux Marchés Publics des travaux
 - La constatation générale de la Cour des comptes est le non respect des règles qui régissent les marchés publics. Au sujet des marchés des travaux, l'Etat a fait preuve d'un laxisme tel qu'à ce jour, la Cour constate que certains Entrepreneurs traînent avec des fonds de l'ordre de USD 4.117.733,49 sur les acomptes reçus du Trésor pour des travaux qui restent encore à exécuter ;
 - Au niveau de la Régie des Voies Fluviales (RVF), la Cour constate que FC. 220.246.479,00 sont sortis du Trésor pour des travaux inconnus des responsables de cette Régie ;
 - Par ailleurs, deux paiements totalisant FC. 696.485.322,35 en faveur de l'Office des Voiries et Drainage (OVD) n'ont pas non plus été retracés dans la comptabilité de cet Office.

S'agissant des Marchés de fournitures des biens

- Outre le fait qu'en règle générale, la réglementation n'a pas été respectée pour leur conclusion, les entreprises prestataires ne respectent pas les clauses des marchés. Dans la plupart des marchés, ceux du Ministère de la Santé, par exemple, les livraisons sont souvent partielles et tardives. Il est difficile de vérifier si les soldes des commandes ont été livrées ou seront livrées. Les livraisons et réceptions des biens commandés restent très aléatoires dans certains cas.
- Pour le marché DEMIMPEX, par exemple, cinq (5) camions sur les dix (10) commandés ont été livrés. Il n'y a malheureusement aucune information disponible pour le reste à livrer ou à payer.

- Deux marchés en faveur des Entreprises de l'Etat ont retenu l'attention de la Cour des comptes. Il s'agit de
 - Paiement de FC. 1 066 840 859,99 en faveur de la REGIDESO. De cette somme, la REGIDESO ignore la destination d'une partie, soit FC. 285.804.333,99
 - Paiement de FC. 1.282.778.132,82 en faveur de la SNEL. Cette entreprise dit à la Cour ne pas avoir reçu FC. 517 114.632,82 pour financer un quelconque marché.

- S'agissant des Marchés publics des services.

La Cour des comptes cherche à localiser deux entreprises.

- La première EXPENOV a perçu FC. 34.203.215,00 représentant 50 % de sa facture de transport des véhicules en Provinces pour le compte du Ministère de l'Intérieur.
- La seconde, AVIALIS a perçu en deux temps FC. 492.090.252,00 pour entretenir des véhicules (jeeps don chinois) en relation avec le Ministère des Affaires Etrangères.

- S'agissant des AUTRES DEPENSES

- La gestion des fonds affectés aux dépenses des FARDC et de la Police Nationale est difficile à apprécier.

Les dépenses sont, en général, ordonnées au niveau des Ministères et les comptables affirment ne pas être à mesure de tout retracer.

Ainsi, à la Police Nationale, FC. 1.093.787.070,00 n'ont pu être retracés dans la comptabilité.

Il en est de même des FARDC où des marchés passés à partir des Cabinets des Ministres feront encore objet des investigations de la Cour, notamment les marchés publics conclus avec les Sociétés GENEDIS et OMEGA Trading Company'S.

- La Cour poursuivra encore des investigations sur FC. 1.046.000.000,00 décaissés en faveur de la DGI, DGRAD et OFIDA, et dont seule l'OFIDA a pu les utiliser pour financer des travaux au Katanga en relation avec le Guichet Unique de Kasumbalesa.

La Cour a remarqué que certaines entreprises ont bénéficié de ces fonds et au 1^{er} février 2008, le solde au compte ouvert pour ce montant indiquait encore USD. 389.972,11.



- S'agissant du double paiement de certaines dépenses.

La Cour a signalé des paiements doubles lors de son audit de juillet 2007.

Les investigations dans le cadre de l'audit actuel ont permis à la Cour d'appréhender la réalité.

A titre d'exemples :

1) Cas Sénat :

Un même dossier avec plusieurs OPI différents :

Le dossier n° 98811 a été payé le 08/02/2007 en utilisant huit OPI (n°s 79854, 79856, 79858, 79851, 79858, 79850 et 79853) ;

2) Dossiers différents avec un même OPI

- Cas des dossiers 76699 et 76700 payés le 30/01/07 avec les OPI portant le même numéro.
- soit : OPI 79546 : deux montants différents (FC. 2.089.000,00 et 1.086.500,00) Services non spécifiés.
- Cas de l'OPI n° 77674 mêmes montants payés le même jour, le 11/02/07, l'un spécifié 2^{ème} tranche, l'autre sans indication.
- Des cas semblables sont légions aux FARDC.

Les services ont expliqué ces situations par des difficultés de trésorerie qui les obligent à un certain niveau de fractionner les paiements.

Compte tenu de ces constatations, la Cour des comptes invite le Gouvernement à prendre des dispositions et des mesures pour que la gestion des finances publiques s'améliore.

Observations et recommandations formulées et adoptées par la Cour des comptes, toutes sections réunies, à son audience de ce vendredi 22 février 2008 à laquelle siégeaient Messieurs : Président a.i. Ernest IZEMENGIA NSAA NSAA ; Conseillers KALALA MWA BANZA, KATENGA FOLO ALEMO, KUSONIKA GUDALABUNA, MADUDU FUMA, MBOYO EMPAL EMONZOY, MUKALENGE MUTEMUNAYI, WAMBE NAGENEGO, ENGWANDA ELUMBA MEKO, BAKAMBU MORA MAVIOKA, BUKASA TSHIBUYI, MUBIAYI KABANTU, MUFASONI GAPANGU, BOKAKO MULANYALI, SAPWE bin SAPWE, BWINO MUGARUKA, DIANTE A BELI. Ministère Public : Procureur Général NKONGOLO TSHILENGU. Secrétaire Général : KITAMBALA N'GBEZE.

Le Secrétaire Général

KITAMBALA N'GBEZE
Conseiller à la Cour des comptes

Ernest IZEMENGIA NSAA NSAA

Président a.i. de la Cour des comptes



TABLE DES MATIERES

I. Introduction	1
I.1 Objet de l'audit	1
I.2 Méthodologie de travail	1
I.3 Difficultés rencontrées	3
II. Observations sur l'exécution des dépenses publiques payées par la chaîne de la dépense	5
II.1 Marchés publics des travaux	5
II.1.1. Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction	5
II.1.2 La Régie des Voies Fluviales	11
II.1.3 L'Office des Voiries et Drainage	12
II.2 Marchés publics de fournitures	13
II.2.1 Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction	13
II.2.2 Ministère de la Santé	13
II.2.3 Ministère du Développement Rural	19
II.2.4 Ministère des Affaires Etrangères	20
II.2.5 La REGIDESO	20
II.2.6 La SNEL	21
II.2.7 Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel	21
II.2.8 Produits pétroliers	23
II.2.9 Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants/FARDC	24
II.2.10 Ministère de l'Intérieur / Police Nationale Congolaise	27
II.2.11 Ministère du Budget / Grand Hôtel de Kinshasa	30
II.2.12 Ministère des Finances	30
II.3 Marchés publics de services	31
II.3.2 Ministère des Affaires Etrangères/AVIALIS	31
II.3.3 Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel	32
II.3.4 Ministère de la Santé	33
II.3.5 Ministère de la Défense / FARDC	33
II.3.6 Ministère des Finances	35
II.4 Autres dépenses	35
II.4.1 Parlement	35
II.4.2 Primature	40
II.4.3 Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel	45
II.4.4 Ministère des Affaires Etrangères	47
II.4.5 FAUSTIN MPAKO et Cie	48
II.4.6 Chaîne de l'Espoir	49

II.4.7 ECP	50
II.4.8 Ministère de la Défense / Des FARDC	50
II.4.9 SOFIDE	54
II.4.10 Banque Congolaise	55
II.4.11 OFIDA, DGI, DGRAD	56
II.4.12 Ministère des Finances	57
III. Observations sur l'exécution des dépenses publiques	
Payées Hors Chaîne de la Dépense	59
IV. Recommandations	60
V. Conclusion	62
Table des matières	65